

« Dans ma rue, »



# PRÉSENTATION 100 DEGRÉS SHERBROOKE

Vendredi 19 octobre 2018



**Beloeil**  
Forgée pour innover



# L'instigateur du projet

## QUI EST-IL?

Depuis 2005,  
Élu impliqué  
sur plusieurs comités  
pour améliorer les  
saines habitudes de vie  
des familles, dont :

- Politique familiale
- Politique pour les aînés (MADA)
- Politique ville amie des enfants
- Politique pour l'intégration des personnes handicapées



« Dans ma rue,  
on joue! »

# Vision : Ville active





# L'instigateur du projet

## POURQUOI A-T-IL DÉCIDÉ DE S'ATTAQUER À CETTE THÉMATIQUE?

JANVIER 2014 :

Un citoyen l'avise que son enfant a reçu un avertissement pour avoir joué au hockey dans la rue.

L'article 16 du Règlement municipal relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances :

*Il est défendu et prohibé de jouer ou de pratiquer, sans autorisation de la Ville, une activité sportive sur une place publique autre que celles pourvues d'installations ou d'équipements sportifs ou récréatifs aménagés à cette fin.*



## Article 500 du code de la sécurité routière (provincial)

*Nul ne peut, sans y être autorisé légalement, occuper la chaussée, l'accotement, une autre partie de l'emprise ou les abords d'un chemin public ou y placer un véhicule ou un obstacle, de manière à entraver la circulation des véhicules routiers sur ce chemin ou l'accès à un tel chemin.*

### Article 16 modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

*Lorsque l'autorisation prévue au premier alinéa est accordée par la Ville dans le cadre du projet de jeux libres dans la rue, tout participant doit se conformer aux règles édictées par le code de conduite [...].*



@VBeloeil



/villebeloeil



# L'instigateur du projet

## POURQUOI A-T-IL DÉCIDÉ DE S'ATTAQUER À CETTE THÉMATIQUE?

### SUITE HISTORIQUE DU PROJET :

**28 SEPTEMBRE 2015** | Résolution sur l'engagement de la Ville de mettre sur pied le projet pilote

**30 MARS 2016** | Réception de l'avis juridique

**25 AVRIL 2016** | Lancement médiatique et grand public du projet pilote

**24 MAI 2016** | Résolution sur le règlement 1652-01-2016 modifiant le règlement relatif à la paix et au bon ordre et prohibant certaines nuisances

**30 NOVEMBRE 2016** | Adoption du projet de loi PL 696 pour inciter les municipalités à adopter une réglementation encadrant la pratique du jeu libre dans les rues et ruelles





Simon Jolin-Barrette  
Député de Borduas

Le 30 novembre 2016

PAR LA POSTE

Monsieur Pierre Verret  
1148, boulevard Vinet  
Beloil (Québec) J3G 3W1

**Objet : Projet de loi 696**

Monsieur Verret,

La présente vise à vous transmettre le projet de loi 696 : *Loi visant à inciter les municipalités à adopter une réglementation qui encadre le jeu libre dans les rues et les ruelles afin de favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes et d'améliorer le bien-être des familles.*

Ce projet de loi est inspiré de ce que vous avez mis en place dans la Ville de Beloil. Nous tenions donc à vous envoyer une copie du projet de loi tel que présenté à l'Assemblée nationale.

En vous remerciant pour votre précieuse collaboration dans ce dossier, veuillez agréer, Monsieur Verret, nos salutations distinguées.

**Simon Jolin-Barrette**  
Député de Borduas

# Projet de loi 696 novembre 2016

Le projet de loi 696 vise à inciter les municipalités à adopter une réglementation qui encadre le jeu libre dans les rues et ruelles pour favoriser les saines habitudes de vie [...].





Simon Jolin-Barrette  
Député de Bordsuas

Beloil, 21 juin 2017

PAR LA POSTE

Monsieur Pierre Verret  
Conseiller municipal  
Ville de Beloil  
777, rue Laurier  
Beloil (Québec) J3G 4S9

**Objet : Jeux libres dans la rue**

Monsieur Verret,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en novembre dernier, nous avons déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 696—*Loi visant à inciter les municipalités à adopter une réglementation qui encadre le jeu libre dans les rues et les ruelles afin de favoriser les saines habitudes de vie chez les jeunes et d'améliorer le bien-être des familles*, inspiré du projet-pilote *Dans ma rue, on joue* que vous avez implanté à Beloil.

Nous sommes heureux de vous annoncer qu'après moult négociations, nous avons réussi à faire intégrer ce projet de loi sous forme d'amendement au sein de la loi 122 sur la gouvernance des municipalités. Vous trouverez d'ailleurs en pièce jointe la copie DVD de l'adoption de l'amendement et serez à même de constater l'accueil positif des différentes parties.

En espérant voir ainsi votre initiative rayonner partout au Québec, je vous prie d'accepter, Monsieur Verret, mes sincères salutations.

Simon Jolin-Barrette

Hôtel du Parlement  
1045, rue des Parlementaires  
Bureau 3.66  
Québec (Québec) G1A 1A4  
Téléphone : 418 263-0684  
Télécopieur : 418 643-0237  
simonjolinbarrette.ca

Bureau de circonscription  
535, boul. Sir-Wilfrid-Laurier  
Bureau 304  
Beloil (Québec) J3G 5E9  
Téléphone : 450 464-5505  
Télécopieur : 450 464-4335  
sjb.bord@assnat.qc.ca

# Amendement de la loi 122 juin 2017

La loi 122 permet maintenant aux villes d'adapter leur réglementation afin d'implanter le jeu libre dans les rues et ruelles selon des critères établis.





# Le projet, une référence

Présenté aux réseaux :

En collaboration avec :



RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE  
VILLES ET VILLAGES  
EN SANTÉ



CARREFOUR  
ACTION MUNICIPALE  
ET FAMILLE



coalitionpoids  
québécoise sur la problématique du



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC



ASSOCIATION POUR LA SANTÉ  
PUBLIQUE DU QUÉBEC



Association québécoise  
du loisir municipal

LA VOIX UNIFIÉE DU LOISIR MUNICIPAL



**SIMON**  
JOLIN-BARRETTE  
Député de Borduas

ASSEMBLÉE NATIONALE  
QUÉBEC



[beloeil.ca/jeuxlibres](http://beloeil.ca/jeuxlibres)

 @VBeloeil

 /villebeloeil



# Nouvelle signalisation

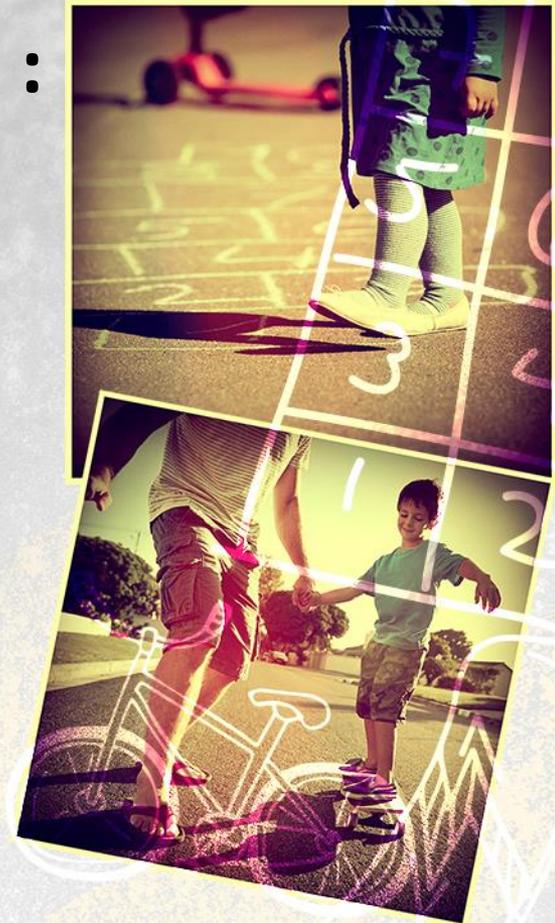




# Le choix revient aux citoyens

## Critères d'admissibilité pour une rue :

- Résidant à Beloeil
- Rue locale
- Dégagement visuel
- Faible densité de circulation
- Éclairage public
- Inspection de la rue par la Ville





# Code de conduite

- Période entre 7 h et 21 h
- Vigilance des enfants
- Surveillance des parents
- Courtoisie du partage de la rue
- Pas de jeux dans zones de courbes et intersections
- Bon voisinage





# Trousse de félicitation

- Lettre de remerciement
- Certificat de reconnaissance
- Code de conduite
- Surprise

TATTOO





# Évolution du projet : Pistes d'amélioration

- Réduction vitesse rue locale à 30 km/h
- Marquage au sol
- Période ciblée pour inscription nouvelles rues





# Qu'est-ce que le projet a apporté à la Ville?

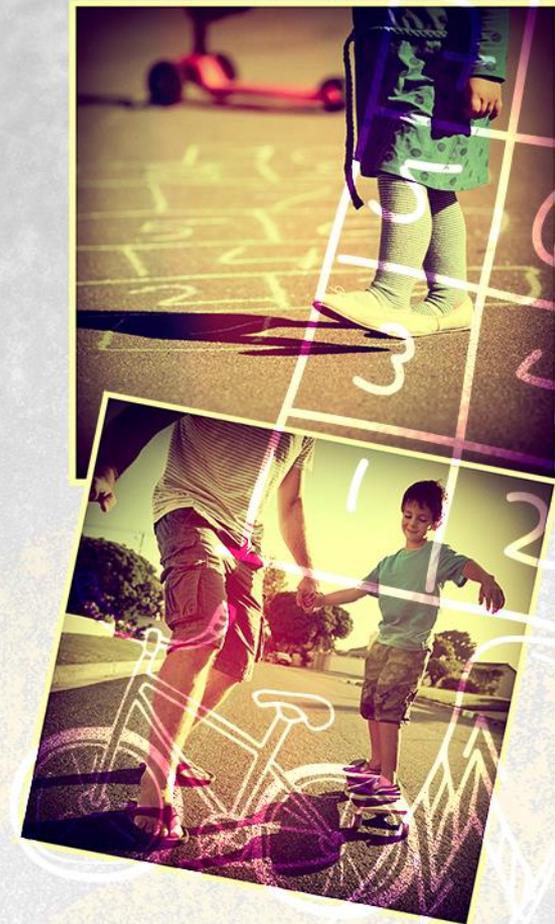
- Promotion des saines habitudes de vie
- Rayonnement partout au Québec
- Récipiendaire de plusieurs prix à travers la province
- Importants partenariats avec des organisations provinciales





# Quel message doit-on retenir du projet?

- Doit provenir d'une initiative citoyenne
- Appropriation des rues par les citoyens
- Amélioration de la qualité de vie
- Création de liens significatifs avec le voisinage
- Apprendre à bouger dès le plus jeune âge = un acquis pour la vie



“Dans ma rue,  
on joue!”



**Moi,**  
j'inscris ma rue!

[beloeil.ca/jeuxlibres](http://beloeil.ca/jeuxlibres)

Une trousse à outils est disponible  
gratuitement : [reception@beloeil.ca](mailto:reception@beloeil.ca)